



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : **JE VOTE CGT !**



Restaurants scolaires : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, incarnant le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse de nos conquies sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

Les agents de restauration scolaire jouent un rôle essentiel dans le quotidien des enfants. Chaque jour, ils assurent un service public indispensable, participent à leur bien-être et garantissent à toutes et tous l'accès à un repas équilibré.

Pourtant, leur travail reste trop souvent invisible, sous-valorisé et exercé dans des conditions difficiles.

Nos constats :

- Des effectifs insuffisants et des absences trop souvent non remplacées ;
- Des contrats précaires (augmentation des postes pluricompetents et trop de temps partiels subis) ;
- Des cadences élevées et un temps insuffisant pour réaliser correctement toutes les tâches ;
- Une forte pénibilité physique : port de charges, gestes répétitifs, station debout, chaleur, bruit et sols glissants ;
- Des amplitudes horaires et des emplois du temps contraignants ;
- Des responsabilités importantes insuffisamment reconnues ;
- Des locaux et des équipements parfois inadaptes ou vieillissants ;
- Des salaires trop faibles au regard des missions exercées.

La CGT porte vos revendications :

- **Fin de la précarité organisée.** Le recours massif aux contractuels et vacataires précarise les agents de restauration.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant ainsi la qualité de l'accompagnement des enfants.
- **La revalorisation des rémunérations,** l'augmentation de l'IFSE et une meilleure reconnaissance des responsabilités liées à l'hygiène, à la sécurité alimentaire et à l'accueil des enfants.
- **La reconnaissance de la pénibilité** des métiers, avec l'accès effectif à des dispositifs de départ anticipé à la retraite sans décote, et l'attribution de 15 jours de pénibilité par an.
- **L'amélioration des conditions de travail** et la reconnaissance pleine et entière de toutes les tâches nécessaires au fonctionnement des restaurants scolaires dans le temps de travail : préparation, installation, service, nettoyage, plonge, traçabilité et rangement.
- **Le remplacement** systématique des absences afin que la continuité du service public ne repose plus sur la surcharge de travail des équipes présentes.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.
- **La reconnaissance de l'exposition permanente à un milieu microbien,** notamment en période épidémique. Travaillant quotidiennement au contact rapproché d'enfants en bas âge, les agents sont particulièrement vulnérables aux infections. Dans ce contexte, nous demandons que les arrêts maladie liés à ces expositions puissent être requalifiés en accident de service ou en maladie professionnelle.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** **au service
éducation de
la Ville de Lyon ?**

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>

